

**SEMINAIRE SUR LE SECTEUR INFORMEL ET  
LA POLITIQUE ECONOMIQUE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE**

**Bamako, 10 au 14 mars 1997**

**POINTS SAILLANTS ET RECOMMANDATIONS**

Un séminaire sur le secteur informel et la politique économique en Afrique Subsaharienne s'est tenu à Bamako (Mali) du 10 au 14 mars 1997. Organisé par AFRISTAT assisté par DIAL (Centre de recherche européen en économie du développement), le séminaire a été cofinancé par AFRISTAT, EUROSTAT, l'ODA (Overseas Development Administration du Royaume Uni), la Banque Mondiale, le Bureau International du Travail (BIT), le Ministère français de la Coopération et l'ORSTOM (Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération). L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE - France) a participé au Comité Scientifique préparatoire.

Le séminaire a été ouvert par Madame Fatou HAIDARA, Ministre de l'Industrie de l'Artisanat et du Tourisme de la République du Mali.

Près de 90 experts en provenance de 25 pays africains francophones, anglophones et lusophones, de 3 pays européens, d'organisations économiques sous-régionales et régionales africaines ainsi que de plusieurs institutions internationales y ont participé.

Regroupant des producteurs et des utilisateurs de données, le séminaire visait trois objectifs :

- faire le point sur l'état des connaissances en matière de statistiques sur le secteur informel et les petites entreprises ;
- faire des recommandations en vue d'harmoniser les concepts et méthodes utilisés ;
- promouvoir le développement de la coopération Sud ↔ Sud.

Les travaux qui se sont déroulés en séances plénières et au sein de groupes de travail ont été organisés autour des 4 thèmes suivants :

- le secteur informel : définition et importance
- les techniques d'enquêtes permettant de mesurer le secteur informel ;
- l'intégration du secteur informel aux systèmes d'information économique et à la comptabilité nationale ;
- la diffusion des résultats auprès des utilisateurs pour l'analyse et la politique économique.

Un résumé des points saillants du séminaire figure ci-après ainsi que les recommandations adoptées par les participants.

## POINTS SAILLANTS DU SEMINAIRE

### I. SECTEUR INFORMEL : DEFINITION ET IMPORTANCE

Concernant la définition du secteur informel adoptée par la 15<sup>ème</sup> Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST), les participants ont estimé que les options retenues étaient trop nombreuses, en raison des adaptations prévues au niveau de chaque pays. La définition retenue risque de rendre difficiles les comparaisons internationales. Aussi, l'utilisation de sous - classifications appropriées pour les différents segments du secteur informel a-t-elle été proposée, facilitant par là même les comparaisons internationales sur des segments bien identifiés.

La nécessité d'une définition statistique du secteur informel basée sur plusieurs critères a été soulignée, étant donnée la complexité de ce secteur. Cependant, il convient de classer ces différents critères par ordre de priorité, et il serait souhaitable d'établir une définition opérationnelle basée sur ces critères, conformément au cadre adopté par la 15<sup>ème</sup> CIST. Cette définition doit être suffisamment simple pour être facilement mise en pratique dans les opérations de terrain.

Pour définir le secteur informel, la 15<sup>ème</sup> CIST a recommandé d'utiliser comme critères en plus du statut juridique de l'entreprise, de la tenue d'une comptabilité complète et de la destination des produits, le non enregistrement administratif et/ou la taille exprimée en nombre d'emplois.

S'agissant de savoir lequel de ces deux derniers critères devrait être privilégié pour la définition du secteur informel, il a été remarqué que le choix dépend de l'utilisation qu'on veut faire des résultats produits. Les participants se sont accordés pour reconnaître que le critère de la taille était mieux adapté aux besoins de l'analyse et de la politique économique, car se référant à la manière dont les entreprises du secteur informel sont organisées et mènent leurs activités. Au contraire, le critère de non enregistrement semble mieux correspondre aux besoins de la comptabilité nationale, au moins pour les pays francophones, car il permet une meilleure complémentarité avec le secteur formel. Il a été mentionné que les deux besoins peuvent être réconciliés en définissant le champ d'enquête par le critère de la taille et en obtenant l'information sur l'enregistrement pendant l'enquête elle-même.

Plusieurs intervenants ont souligné que, bien que l'unité retenue pour définir le secteur informel soit l'unité de production, les unités d'analyse doivent être adaptées aux différents besoins : individu (pour la mesure de l'emploi), unité de production (pour la mesure de la production), ménage (pour l'étude des conditions de vie) ; et ceci parce que les mêmes individus ou ménages peuvent travailler à la fois dans des unités formelles et informelles. De ce fait, l'utilisation du terme « secteur » pour l'économie informelle ne correspond pas, *stricto sensu*, au concept de secteur institutionnel, ou sous-secteur, tel que défini dans le Système de Comptabilité Nationale (SCN). Pour les besoins de la comptabilité nationale, l'unité d'analyse de l'économie informelle la plus appropriée est l'unité de production (établissement), et non le ménage.

Il a aussi été mentionné que, dans certains pays, les échanges transfrontaliers jouent sur la taille et la dynamique du secteur informel ; de ce fait le lieu de résidence des opérateurs informels est une caractéristique importante à prendre en compte pour la mesure.

La typologie des unités de production proposée dans une des communications présentées au séminaire (grandes entreprises, moyennes entreprises, micro-entreprises et petits métiers) semble trop complexe pour être effectivement opérationnelle. Par contre, la proposition en faveur d'une exploitation plus poussée des fichiers fiscaux a été faite. Il a été suggéré que cette exploitation ne se réduise pas seulement aux déclarations statistiques et fiscales (DSF) existant dans les pays francophones, mais qu'elle soit étendue aux entreprises imposées au forfait.

Des précisions ont été apportées sur les points suivants :

- \* il n'existe pas de recommandation internationale en ce qui concerne l'âge minimum pour la mesure des effectifs exerçant dans le secteur informel. Dans de nombreux pays, un nombre significatif d'enfants travaillent dans le secteur informel, et l'âge à partir duquel ils commencent à travailler varie

fortement d'un pays à l'autre. Des efforts devraient être entrepris dans les enquêtes sur le secteur informel, pour collecter des informations sur les enfants y travaillant, indépendamment de leur âge ;

- \* les motifs qui conduisent les individus (homme ou femme) à s'engager dans des activités informelles sont divers. Ils vont des stratégies de survie au désir d'indépendance, de l'espérance de gains élevés à la perpétuation de traditions artisanales ; le secteur informel n'est pas synonyme de pauvreté ;
- \* d'un point de vue conceptuel, le secteur informel peut inclure des activités agricoles. Pour des raisons pratiques de collecte d'informations, la 15<sup>ème</sup> CIST recommande cependant d'exclure les activités agricoles des enquêtes sur le secteur informel ; ces activités feront l'objet de mesures spécifiques ;
- \* la 15<sup>ème</sup> CIST recommande de n'exclure aucune profession a priori du champ de l'informel, quel que soit le niveau de la technologie employée ou des revenus perçus ;
- \* depuis l'adoption de la définition internationale du secteur informel en 1993, des enquêtes ont été conduites dans un certain nombre de pays, y compris en Afrique, sans que des problèmes majeurs se soient faits jour, en ce qui concerne l'application de la définition.

## **II. TECHNIQUES D'ENQUETES PERMETTANT LA MESURE DU SECTEUR INFORMEL**

Des quatre approches possibles (approche indirecte, enquête auprès des ménages, enquêtes auprès des établissements, enquêtes mixtes), deux sont principalement utilisées pour la mesure des unités de production du secteur informel :

- \* les enquêtes auprès des établissements, faisant appel à un recensement sur le terrain de tous les établissements, à partir duquel on tire, le cas échéant, un échantillon, sur liste dans un premier temps, aréolaire ultérieurement ;
- \* les enquêtes dites « mixtes », qui se déroulent en deux étapes : une première phase consiste en une enquête de base auprès des ménages : elle permet de repérer les personnes responsables d'une unité de production informelle. Une seconde phase enquête l'ensemble ou un échantillon de ces unités de production informelles.

Il faut noter que dans les deux cas l'unité d'observation est l'unité de production informelle pour laquelle on étudie le mode de fonctionnement économique (mode de production, mode de financement, etc.).

Des expériences d'enquêtes auprès des établissements informels ont été présentées, relatives à plusieurs pays (en particulier, Bénin, Kenya, Mauritanie). Ces enquêtes nécessitent un travail de recensement des établissements informels, suivi d'une enquête utilisant parfois des questionnaires différents selon les activités des établissements. Le problème essentiel est celui de la couverture du champ, le bouclage étant difficile à réaliser ; par ailleurs, se pose également la question de la mise à jour d'un fichier des établissements informels.

Plusieurs enquêtes mixtes ont été également présentées, en particulier celles menées au Mali, en Tanzanie, à Yaoundé, à Antananarivo et au Niger. L'enquête de la phase 1 a consisté, dans certains cas, en une enquête emploi classique, alors qu'en Tanzanie elle a été spécifiée dès le départ afin de bien cerner le secteur informel, en définissant, au niveau des unités primaires de l'enquête, une stratification des zones de dénombrement selon le degré d'intensité d'activité informelle et, au niveau des unités secondaires de l'enquête, une stratification par type d'activités informelles. A Antananarivo et à Yaoundé, une troisième phase d'enquête sur la consommation des ménages a été ajoutée, destinée à mieux connaître le comportement des ménages en termes d'étude de la demande adressée au secteur informel : types de produits, lieux d'achat. A Dar Es Salaam, une troisième phase d'enquête auprès des employés a permis de compléter les informations obtenues auprès des employeurs du secteur informel, par exemple sur les conditions de travail. Deux pays ont présenté des enquêtes mixtes réalisées sur l'ensemble du territoire, y compris les zones rurales : la Tanzanie et le Niger.

Au niveau de la définition des unités à considérer comme informelles, il semble exister une différence entre pays anglophones et pays francophones : les pays francophones utilisent plus fréquemment le critère du non enregistrement statistique, alors que la Tanzanie, par exemple, utilise des critères comme la taille de l'établissement.

La nécessité d'avoir une couverture exhaustive du champ, pour des utilisations macro-économiques telles que la comptabilité nationale, plaide plutôt en faveur de l'approche « enquête mixte » ; cependant, l'efficacité de cette méthode est liée à deux points :

- \* il est nécessaire que le délai entre l'enquête de la phase 1 et l'enquête auprès des établissements soit le plus court possible, à cause du fort degré de rotation dans le secteur informel ;
- \* si l'approche « enquête mixte » permet une couverture exhaustive du champ, elle n'assure pas nécessairement des résultats précis sur des branches d'activités particulières. Dans ce cas il peut être nécessaire de spécifier l'enquête de la phase 1 de façon à obtenir un nombre suffisant d'unités informelles du type en question à enquêter.

Une fois que les méthodes de mesure sont suffisamment maîtrisées, il est nécessaire de les stabiliser pour un même pays, afin de pouvoir mener des analyses sur l'évolution du secteur informel : en effet, des modifications, par exemple au niveau de la définition des unités à considérer comme informelles, ont rendu dans le passé les comparaisons impossibles.

Par contre, au niveau de l'harmonisation générale entre pays, il semble difficile pour l'instant de demander d'adopter des concepts identiques au niveau de la définition des unités informelles, le secteur informel pouvant correspondre à des réalités différentes selon les pays. Une harmonisation régionale peut cependant être recherchée.

Concernant la méthode de mesure, une préférence semble se dégager pour les enquêtes mixtes dans le cadre d'opérations destinées à couvrir l'ensemble des activités informelles. Parmi les différentes options possibles pour l'enquête phase 1, deux d'entre elles semblent devoir être privilégiées : une enquête emploi ou un dénombrement complet. La première solution présente l'avantage de fournir un cadre de référence pour la comptabilité nationale tout en amorçant un système d'informations sur l'emploi, jusqu'ici déficient en Afrique Subsaharienne. La seconde solution permet d'optimiser la stratégie d'échantillonnage pour la phase 2.

Afin d'assurer la régularité de la production de statistiques sur le secteur informel, il a été suggéré que le dispositif d'enquêtes soit suffisamment léger pour être reconduit aisément dans le temps.

Dans la mesure où un segment du secteur productif informel est facilement repérable (concentration géographique), une approche « établissement » peut être mise en œuvre en complément d'une enquête mixte. Il faudra dans ce cas faire attention au problème de double compte (double mesure du segment en question).

La couverture rurale ne doit pas être exclue, ainsi que la réalisation de l'enquête dans l'ensemble des villes du pays ; pour l'approche des zones rurales, l'utilisation des enquêtes agricoles comme enquêtes de phase 1 pourrait être examinée.

Par ailleurs, en l'absence de financements importants, l'utilisation d'enquêtes auprès des ménages (telles que les enquêtes DSA, enquêtes budget-consommation, etc.) pourrait être une solution de remplacement.

Un bilan comparatif, comprenant des éléments de coûts et de précision, devrait être envisagé à partir des opérations déjà réalisées en Afrique Subsaharienne.

### **III. INTEGRATION DU SECTEUR INFORMEL AUX SYSTEMES D'INFORMATIONS ECONOMIQUES ET A LA COMPTABILITE NATIONALE**

Dans l'état des informations actuellement disponibles, la part du secteur informel dans l'économie nationale des pays africains subsahariens représenterait une proportion importante, entre le quart et les deux tiers, selon que l'agriculture est ou non retenue. On notera cependant qu'un certain nombre de pays n'isolent pas encore ce secteur au sein de leurs comptes nationaux. En revanche, la plupart d'entre eux procèdent à des évaluations qui le prennent en compte implicitement.

Les méthodes utilisées pour y parvenir sont assez diverses et dépendent des sources et données disponibles ; elles ont recours à :

- \* des proportions, parfois héritées de sources très anciennes ;
- \* des enquêtes, plus ou moins récentes, mais non spécifiques au secteur informel, ou ne le distinguant pas comme tel ;
- \* des enquêtes portant plus spécifiquement sur le secteur informel mais dont les champs géographiques et/ou sectoriels sont le plus souvent partiels ;
- \* et le cas échéant à des confrontations entre différentes sources disponibles.

On constate par ailleurs que dans des pays économiquement instables (et ceci pour les raisons les plus diverses), les approches évoquées au cours de ce séminaire peuvent devenir inopérantes.

Plusieurs des expériences d'élaboration des comptes présentées dans le cadre du séminaire ont été mises en place avant l'introduction des concepts définis par la XV<sup>e</sup> Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (janvier 1993) et la quatrième révision du SCN (février 1993). L'adoption de ces concepts et définitions devrait pouvoir être l'occasion de retenir des méthodes plus intégrées pour l'élaboration des comptes nationaux, permettant la confrontation et l'arbitrage entre toutes les sources statistiques disponibles. Cette modernisation devrait aussi être l'occasion de distinguer le secteur informel au sein de l'économie nationale, si possible en différenciant plusieurs branches. C'est dans cette voie qu'AFRISTAT a l'intention de s'engager pour son assistance en comptabilité nationale.

Les comptes de production et d'exploitation des branches permettent la mesure des revenus générés par le secteur informel; ceux-ci constituent l'une des sources de revenus dont bénéficient les ménages. Une analyse complète du secteur informel suppose une intégration de ces deux points de vue sur les revenus et la mise en place de sous-secteurs institutionnels appropriés au sein des ménages. Pour mener à bien cette approche intégrée, des outils statistiques spécifiques sont nécessaires (du type enquête 1-2-3 ou enquête DSA).

Atteindre ces résultats suppose bien entendu que l'information statistique fournisse les données appropriées. Et cela suppose également que soit organisée et planifiée une coordination étroite entre comptables nationaux et statisticiens d'enquêtes permettant en particulier l'harmonisation des nomenclatures et des concepts utilisés. En vue d'assurer cette coordination, il convient que le comptable national formule ses besoins et explicite ses méthodes de travail ; il doit en particulier préciser les traitements qu'il souhaite appliquer aux données statistiques attendues.

Concernant ces besoins, on peut mentionner les attentes suivantes :

- \* les paramètres structurels du secteur informel, collectés sur des champs le plus souvent limités, mais parfois exhaustifs, doivent toujours être calés sur les données de population active des recensements démographiques ou des enquêtes emploi au niveau national ;
- \* en tout état de cause, des dispositifs permanents (annuels) de suivi du secteur informel sont requis car les évolutions annuelles de ce secteur sont trop rarement disponibles ;
- \* ces dispositifs permanents doivent être légers mais s'appuyer sur des enquêtes plus lourdes portant sur le secteur informel telles les enquêtes mixtes. Ces enquêtes lourdes sont effectuées de manière périodique et doivent respecter un bon rapport coût/efficacité

- \* les unités non enregistrées ne sont pas toutes assimilables au secteur informel ; le recours aux recensements et/ou aux enquêtes d'établissements permet alors de compléter et de mettre à jour le répertoire des entreprises appartenant au secteur formel, complémentaire du secteur informel.
- \* par ailleurs, il faut rappeler que l'activité des ménages produisant uniquement pour compte propre n'appartient pas au secteur informel ; sa mesure est problématique et nécessiterait une approche statistique spécifique.

L'objectif du comptable national est de distinguer et de mesurer chacune des activités économiques exercée dans le pays ; or, tout appareil statistique présente nécessairement des insuffisances et des contradictions. La confrontation de ces sources et le recours à des évaluations indirectes restent donc nécessaires, en particulier pour tenir compte des biais statistiques (dont la sous - déclaration) et de l'économie souterraine.

#### **IV. DIFFUSION DES RESULTATS AUPRES DES UTILISATEURS : ANALYSE ET POLITIQUE ECONOMIQUE**

Les participants ont noté que le secteur informel est très hétérogène et comprend non seulement des entreprises relevant du secteur de subsistance, mais aussi des unités de production appartenant aux secteurs ayant des potentialités de croissance. En outre, en ce qui concerne les politiques visant à promouvoir le développement du secteur informel, il existe de nombreuses options que les Gouvernements devraient examiner. Ces politiques peuvent concerner des sous-secteurs particuliers et viser à résoudre des problèmes tels que l'accès au crédit, la formation, les conditions de travail, l'accroissement des revenus, la sécurité sociale, l'établissement de liens entre les secteurs formel et informel, la promotion des chambres de commerce et des chambres de métiers ou la réduction des frais liés à la location des locaux où s'exercent les activités de production.

Par conséquent, les informations requises peuvent porter non seulement sur une vue d'ensemble du secteur informel, mais revêtir également la forme d'une série d'études spécifiques. Par exemple, des enquêtes ayant une portée générale peuvent fournir des estimations adéquates sur l'emploi dans le secteur informel et le PIB et servir de base pour des études plus approfondies. Des enquêtes plus détaillées auprès des unités de production plus grandes peuvent alors s'avérer nécessaires pour étudier les potentialités de croissance du secteur informel tandis que des données détaillées sur les ménages peuvent être requises pour appréhender divers aspects des ménages où des individus exercent des activités de production relevant du secteur de subsistance, de manière à permettre la formulation de politiques visant à accroître les revenus et à éradiquer la pauvreté.

Les participants ont souligné la nécessité de disposer de séries statistiques comparables et produites dans les plus brefs délais pour permettre la formulation de politiques visant à promouvoir le développement du secteur.

Il a été convenu que les statisticiens et les décideurs devraient efficacement communiquer entre eux depuis la phase de préparation des enquêtes jusqu'à la présentation et à la diffusion des résultats, de manière à s'assurer que les informations collectées sont pertinentes et seront utilisées. Tout en reconnaissant que les séminaires de présentation de résultats permettent d'atteindre cet objectif dans une certaine mesure, les participants ont souligné la nécessité de recourir à d'autres techniques telles que les campagnes de publicité, la mise au point de notes de présentation des résultats destinées à des utilisateurs cibles et la promotion commerciale. Les participants ont également souligné le fait que les décideurs ne perçoivent pas toujours la nécessité de s'appuyer sur des données chiffrées pour la formulation des politiques. Cette situation tient parfois à la mauvaise qualité des produits mis à leur disposition dans le passé. Par conséquent, ils peuvent être réticents à apporter leur concours à l'identification de leurs besoins en données. Dans tous les cas, les statisticiens devraient faire preuve d'imagination et faire un usage judicieux de leurs talents professionnels dans la recherche des meilleurs moyens de satisfaire les besoins des utilisateurs.

#### **RECOMMANDATIONS DU SEMINAIRE**

1. La définition du secteur informel adoptée par la 15<sup>ème</sup> Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) doit être retenue. Cette définition inclut en principe les activités agricoles informelles ; toutefois il est recommandé de les mesurer indépendamment, afin de faciliter la collecte des données sur le secteur informel. Le fait que la définition internationale propose plusieurs options à choisir affecte les comparaisons internationales ; cependant, des classifications appropriées devraient être utilisées afin d'améliorer de telles comparaisons sur des segments spécifiques du secteur informel.
2. Le choix entre les critères de non enregistrement et de taille en termes d'emplois doit dépendre de l'utilisation des statistiques produites.
3. L'unité de production a été retenue pour définir le secteur informel ; d'autres unités comme le ménage ou l'individu sont également nécessaires pour l'analyse. Ceci impose que les enquêtes intègrent ces trois variables simultanément.
4. Pour les besoins du système d'information économique et sociale concernant le secteur informel, les enquêtes mixtes (deux phases) sont préconisées. Pour la phase 1 il est recommandé :
  - soit une enquête emploi qui fournisse un cadre de référence pour la comptabilité nationale, tout en amorçant un système d'information sur l'emploi ;
  - soit une sélection de zones de dénombrement avec énumération complète des ménages permettant une optimisation du plan de sondage, dans le cas où le seul secteur informel est visé.

Pour la phase deux, une opération auprès des unités de production informelles est recommandée.

5. Tout système de mesure du secteur informel devrait, dans la mesure du possible, s'accompagner d'un système de mise à jour et de suivi du secteur formel.
6. Pour chaque pays, des définitions et des modes de mesure compatibles dans le temps sont nécessaires pour assurer l'analyse inter-temporelle des résultats. En cas de changement, il convient de se donner les moyens de pouvoir raccorder les anciennes séries.
7. Une harmonisation des concepts et des méthodologies devrait être envisagée pour permettre une comparaison internationale des informations produites.
8. Afin d'assurer le suivi régulier du secteur informel, entre autres pour les besoins de la comptabilité nationale, il est recommandé de mettre en œuvre un système intermédiaire d'enquêtes légères annuelles, entre deux enquêtes mixtes, ou d'autres enquêtes de référence.
9. Les comptes nationaux devraient profiter de la mise en place des nouveaux concepts (15<sup>ème</sup> CIST et Système de Comptabilité Nationale 1993) pour distinguer les activités informelles.
10. Les statisticiens d'enquêtes devraient collaborer étroitement avec les comptes nationaux.
11. Les statisticiens devraient concevoir les enquêtes et en publier les résultats en tenant compte des demandes formulées par les décideurs dans les domaines économiques et sociaux. En outre, ils devraient encourager les décideurs à utiliser systématiquement les résultats des enquêtes pour la mise en œuvre de politiques à l'égard du secteur informel. Dans cette perspective, les nombreuses potentialités du secteur informel et son hétérogénéité invitent à considérer d'autres outils, statistiques ou non, en vue d'éclairer les choix de politique économique.